ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 5480

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le fait que pour l'examen du permis de conduire moto (permis A), des épreuves chronométrées de vitesse sont effectuées lors des examens pratiques. Une telle démarche présente l'inconvénient de donner le goût de la vitesse aux usagers. Par ailleurs, les candidats sont obligés de prendre des risques. Cette situation semble d'autant plus anormale que les épreuves ont lieu soit sur la voie publique, soit sur des voies ouvertes au public. Ainsi à Metz, le lieu utilisé est le parking de la foire exposition. Dans un souci de sécurité, elle souhaiterait savoir si on ne pourrait pas supprimer les épreuves chronométrées de vitesse sur moto pour l'obtention du permis de conduire. A défaut, elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne faudrait pas que ces épreuves soient organisées en dehors des voies publiques ou des voies ouvertes au public.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5480
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : équipement, transports et logement
Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3818
Question retirée le : 27 janvier 2004 (Retrait pour cause de question identique)